

Appel à candidature

Organisation de sessions de formation aux premiers secours à destination des parents d'enfants de 0 à 3 ans

CAF du Puy-de-Dôme – Pôle Partenaires

Contexte

Dans le cadre de sa politique de soutien à la parentalité et de prévention des risques domestiques, la **CAF du Puy-de-Dôme**, via son **Pôle Partenaires**, étudie la possibilité de **cofinancer des actions de formation aux premiers secours à destination des parents et futurs parents de jeunes enfants (0-3 ans)**.


Cet appel à candidature s'adresse aux **gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** et aux **relais petite enfance (RPE)** du département souhaitant s'engager dans ce dispositif.

Objectifs de l'action

- Sensibiliser et former **les futurs et actuels parents** aux gestes de premiers secours appliqués aux jeunes enfants
 - Renforcer les compétences parentales en matière de prévention des accidents domestiques
 - Favoriser des actions collectives de prévention au sein des structures petite enfance
-




Modalités des formations

Les sessions proposées présenteront les caractéristiques suivantes :

-  **Organisation :**
 - Par l'une des [associations agréées par la Sécurité civile / Secourisme et associations / Documentation technique / Sécurité civile / Le ministère - Ministère de l'Intérieur](#) (lien)
 - en semaine ou le samedi

Conditions de financement

Sous réserve de validation du projet :

-  La CAF pourra **financer jusqu'à 80 % du coût total** de l'action
-  Le financement sera accordé **dans la limite de l'enveloppe disponible**
-  **Montant minimal de subvention : 1 500 €**
 - ⇒ *Pour estimer le budget prévisionnel de l'action : le montant d'une formation par bénéficiaire est estimée entre 30 euros et 40 euros.*

Pièces justificatives au paiement : factures, liste d'épargne et autres pièces précisées dans la convention de financement.

Dépenses éligibles

- mise à disposition de salles
- mobilisation de temps de personnel
- coût de la mise en place d'un mode d'accueil des enfants des parents stagiaires sur le temps de la session (frais de personnels, coût de transport...).
- coût lié à des actions de communication à destination des parents.
- autres...

La mutualisation de l'action - et donc le dépôt d'une seule demande de subvention - entre différents gestionnaires de structures Eaje/RPE d'un même territoire CTG ou non, pourra être possible.

Calendrier prévisionnel

-  **Démarrage des actions** : à partir de **septembre 2026**
-

Modalités de candidature

Les gestionnaires intéressés sont invités à se manifester en prenant contact avec le référent départemental petite enfance :

 **Théophile WATEAU**

CAF du Puy-de-Dôme

 theophile.wateau@caf63.caf.fr

À noter

Ce dispositif est proposé **sous réserve de confirmation budgétaire** et sera déployé dans la limite des crédits disponibles.